

Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 mars 2021

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 24
Votant : 27

L'an deux mil vingt et un, le 22 mars, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle ESPACE MITTERRAND de Billy-Berclau, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 15 mars 2021.

Détail des votes
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 15 mars 2021.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMÉZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, GOUDSMETT Gilles, COURTOIS Jean-Louis, PAILLART David, DEMULIER Jérôme, Vice-Présidents.

Messieurs VYNCKE Didier, LEGRAND Jean-Michel, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, WALLET Frédéric, ZBOINSKI Philippe, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain et WALLERAND Emmanuel.

Mesdames VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

26/03/2021
Et publication du :
30/03/2021

Absents excusés : Messieurs DE CARRION Alain, BOUTON Guillaume et Madame BRAEM Christel.

Le Président

D. DELECOURT

Procurations :

Monsieur BOUTON Guillaume à Monsieur LEGRAND Jean-Michel

Monsieur DE CARRION Alain à Monsieur DEGUERRE Alain.

Madame BRAEM Christel à Monsieur VYNCKE Didier.

A été nommée secrétaire : Madame MORIEUX Corinne.

2021/03/N°6

Domaine d'Intervention : FINANCES

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

RAPPORTEUR : Monsieur DUPONT Jean-Michel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le vote du rapport d'orientations budgétaires en séance du 22 Février 2021,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 8 mars 2021,

Il est proposé au Comité Syndical un projet de budget primitif 2021 qui s'équilibre à la somme de 5.228.698.79 €

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 4.572.280.95 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 656.417.84 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, par 27 voix :

- Adopte le Budget Primitif 2021 tel que présenté ci-dessus.
- Vote par chapitre les crédits inscrits au Budget Primitif au titre de l'exercice 2021, tant en fonctionnement qu'en investissement,
- Autorise Monsieur le Président à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes du Sivom de l'Artois pour l'année 2021,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

REÇU LE 26 MAR. 2021



Le Président

D. DELCOURT